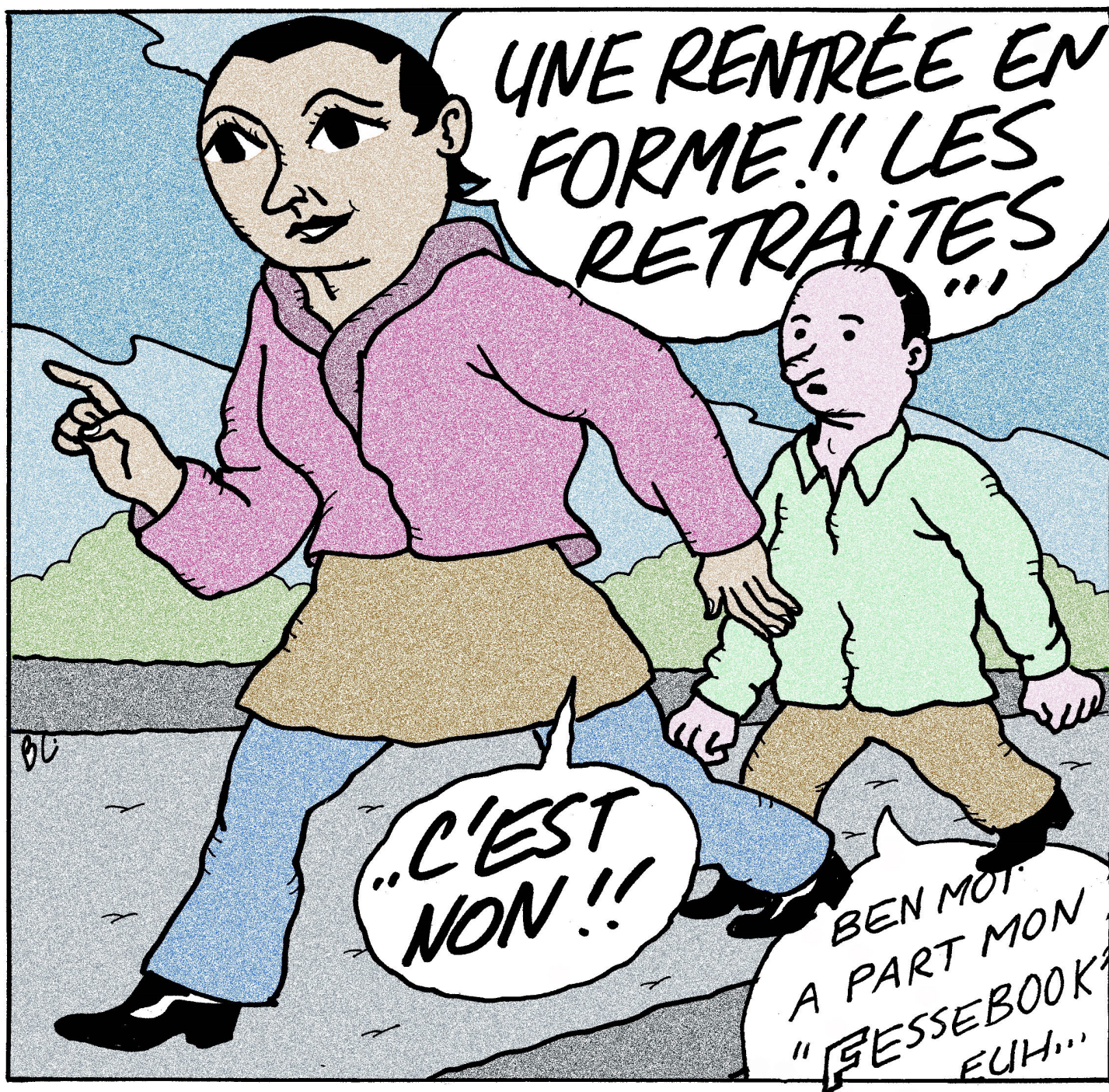


La Tribune des municipaux

cgt



Septembre 2013



Une rentrée pêchue: le 10 septembre on manifeste pour nos retraites et nos salaires, Thierry Lepaon à la Bourse du travail le 9...et toutes nos infos Lyonnaises !

Le mot du secrétaire

Manque d'effectif, problèmes de remplacements...

Les écoles et les bibliothèques sont au centre des préoccupations de la CGT.

Un préavis de grève est déposé à la direction de l'Education pour la rentrée scolaire, début septembre.

Les agents des bibliothèques ont exercé leur droit de grève et ont exprimé massivement leur mécontentement.

C'est à la ville de Lyon, à présent, de se mobiliser afin de répondre au sous-effectif chronique dans ces deux directions. Elle doit aussi résoudre le problème du remplacement des personnels absents et être attentive aux conditions de travail qui se dégradent.

La CGT prend ses responsabilités et notre employeur prend le risque de mettre le feu aux poudres ...

Les personnels sont chauffés à blanc et la CGT souhaite vivement que notre collectivité prenne la mesure des enjeux.

Au centre nautique du Rhône, l'ensemble du personnel a exercé son droit de retrait ..

C'est ainsi qu'il a exprimé son ras le bol des incivilités quotidiennes, injures, menaces, voire agressions physiques.

La piscine n'a donc pas ouvert ses portes ce jour-là et les agents ont reçu le soutien d'une majorité du public qui souhaite venir se baigner dans un climat serein et convivial.

La CGT a accompagné les personnels du CNR dans leur action et nous restons attentifs quant à la suite de la saison estivale.

Ecoles, bibliothèques, piscines : même en été, nos militants s'activent afin de, sans cesse, améliorer vos conditions de travail.

Alors n'hésitez pas à nous contacter, nous ferons un bout de chemin ensemble... dans l'intérêt de tous .

On y va!

Le 9 septembre 2013, la veille de la manifestation unitaire : Meeting de rentrée à la Bourse du Travail de Lyon, à 17H, en présence de notre Secrétaire Général, **Thierry Lepaon**. Un rendez vous immanquable pour les militants...

Sommaire

Page 2 : Mot du secrétaire

Page 3 : Actualité locale

Page 4 : ... échos de services

Pages 5 et 6: Dossier

Pages 7 : Retraités, actifs

Page 8 : infos diverses

Page 9 : Juridique et indécosa

Page 10 : lu dans les livres et réunions

Page 11 : lu dans la presse

Page 12 : Infos

Ecoles : dernière minutes !!!

Suite au préavis de grève déposé par la CGT en juin pour la prochaine rentrée de septembre nous avons négocié avec les directions pendant l'été. Trois réunions ont été organisées au mois d'août, l'intersyndicale nous a rejoints pour la dernière.

Au moment où nous écrivons cet article, nous avons obtenu un état des lieux précis faisant apparaître le nombre d'enfants rationnaires-le nombre d'agents présents pendant l'interclasse (titulaires et vacataires) - le nombre d'ASEP par école et la superficie des locaux par agent...

Enfin la Ville nous a fourni les tableaux d'absentéisme récapitulant les congés longs et courts, les accidents du travail, les dispenses, etc. ainsi que le (faible) taux de remplacement .C'est justement sur ce point que nous exigeons des créations de postes ! Les discussions suivent leur cours !

Actualité locale

Lors de la dernière Commission Administrative pour les catégories A, nous avons écrit une déclaration sans appel pour la direction et annoncé notre refus de siéger. La façon dont sont traités les cadres est inadmissible. On demande à ceux-ci d'accepter toujours plus de responsabilités, de renouveler leurs fonctions dans le cadre des réorganisations de services et dans un même temps, on freine leurs avancements de grades...

Ce management est destructeur pour la motivation et l'investissement des cadres et au final n'aide pas à les garder à la Ville de Lyon.

DECLARATION DE L'UGICT-CGT - CAP A DU 05/ 07/ 2013:

« Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les élus de la CAP A,

Cette année encore, la CAP A consacrée aux tableaux d'avancement est un grand moment !

C'est un grand moment pour les agents qui l'attendent avec impatience mais une fois encore, ils risquent d'être fort déçus par le résultat... Après analyse attentive des 3 tableaux du groupe hiérarchique 5, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de trouver une quelconque logique dans la politique de promotion interne à la Ville de Lyon :

Les ratios ne sont pas atteints pour TOUS les tableaux. Les propositions faites par l'administration sont incompréhensibles: les critères ne sont pas clairs et sont rendus illisibles par des choix qui apparaissent comme aléatoires. Vous comprendrez que si les organisations syndicales qui ont, en théorie, tous les éléments en main pour juger de manière objective les propositions de l'administration n'y comprennent plus rien, qu'en est-il pour les agents concernés?

Dans cette configuration, c'est également un grand moment pour les organisations syndicales qui siègent à la CAP A!

Il nous est désormais impossible de jouer notre rôle et de représenter au mieux les intérêts des agents et cette situation se dégrade très fortement depuis 2 ans. Ni la GPEC, ni les arguments qui nous sont présentés en séance plénière ne sont satisfaisants.

La CAP étant uniquement consultative, nous avons parfois l'impression de participer à une « chambre d'enregistrement ». Aujourd'hui, c'est du mépris que les organisations ressentent : nous ne sommes pas entendus, nous ne recevons pas de réponses aux courriers que nous vous adressons ou aux questions que nous posons, malgré de multiples relances. C'est pourquoi l'UGICT-CGT a décidé de ne pas siéger à la séance d'aujourd'hui. »

INFO/COMITE DES ŒUVRES SOCIALES **Modification des modalités d'attribution des aides financières**

Lors d'une réunion de travail en date du 11 juin 2013, une révision des modalités d'attribution des aides financières a été décidée entre les membres de la Commission des Affaires Sociales et les assistants-sociaux du Service Social.

- a) Le calcul du reste à vivre passe de 250 € à 325 €. (seuil des charges incompressibles et obligatoires : loyer, impôts, etc.)
- b) Les charges fixes : la cantine et les frais de scolarité dans les établissements privés ne seront plus mentionnés dans les charges fixes. Seules les dettes apparaîtront.
- c) La téléphonie : le calcul se fera sur la base d'un forfait de : 30 € pour le téléphone fixe/internet, 20 € pour les mobiles et 2 € par enfant à partir du collège et ce, dans la limite des dépenses réelles.
- d) les crédits à la consommation : l'ensemble des crédits à la consommation et à vocation sociale seront pris en compte.
- d) le nombre de parts : le calcul se fera sur les bases suivantes : 1 adulte = 1 part , 2^{ème} adulte = 1 part et ½ part par enfant à charge quelque soit l'âge.

Ces nouvelles règles seront effectives lors de la Commission des Affaires Sociales du 9 août prochain.

A l'attention des agents, une nouvelle mutuelle leurs sera proposée à partir du 1^{er} janvier 2014. Pour celles et ceux qui n'ont pas de contrat prévoyance (complément de salaire en cas de maladie), les représentants CGT de la Commission des Affaires Sociales recommandent d'adhérer à cette mutuelle dans les six mois suivants sa mise en place.

En effet, la plupart des dossiers présentés par les assistants-sociaux en CAS et concernant les agents en détresse qui demandent une aide économique au COS, fait apparaître une absence de mutuelle maladie-chirurgie et surtout de prévoyance (complément de salaire).

D'où l'importance de bien se couvrir à moindre frais et c'est ce que la CGT a obtenu dans le dossier des mutuelles, après des mois de négociations avec la Ville...

...et échos de services

Section des sports: natation et droit de retrait

Le mercredi 10 juillet dernier nous avons dû faire appliquer notre droit de retrait sur le site partiellement rénové du Centre Nautique du Rhône.

L'utilisation de ce droit, suivie par l'ensemble du personnel de la « piscine du Rhône », a permis à la CGT de dénoncer les conditions de travail dégradées des personnels concernés. Incivilités, actes malveillants, dégradations, insultes, intimidations, menaces, agressions physiques sont leur lot quotidien.

Les agents, et tout particulièrement les Maîtres Nageurs Sauveteurs, ne sont plus en capacité d'exercer pleinement leur mission première qu'est la surveillance des bassins.

Depuis l'ouverture du CNR, ils dénoncent cette situation et les nouvelles agressions subies font qu'aujourd'hui, la coupe est pleine!

Les élus doivent prendre leurs responsabilités pour que les agents puissent exercer leurs missions sereinement.

Ecoles: expertise conditions de travail, des nouvelles!

Le retour de l'expertise le 12 juillet dernier, (menée ou en cours sur les neufs groupes scolaires suivants: Lamartine, Montbrillant, Meynis, Joseph Cornier, Marc Bloch, la Gare d'eau, Jean Jaurès, Giono, les Fougères) a permis de constater que ses conclusions sont proches de ce que nous mettons en avant depuis des mois.

En effet, après avoir auditionné et observé le travail des agents, il ressort que le manque de personnel, la pénibilité croissante, mais aussi le manque d'organisation et d'informations pèsent lourd dans la balance...Pourtant le personnel fait front et ne baisse pas les bras, mettant en avant sa volonté d'accueillir le mieux possible les enfants. Les agents sont souvent en grande difficulté, les moyens humains en renfort n'étant pas à la hauteur des besoins.

L'expertise n'épargne donc pas l'administration, qui n'accepte pas les conclusions du rapport et demande donc, dans un climat tendu, que des modifications soient apportées au texte.

Nous, avec les autres organisations syndicales, demandons que le rapport soit présenté dans son intégralité au CHSCT* mi-septembre...

*Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

Mouvement dans les bibliothèques : ça ne s'arrange pas, Madame la Marquise !

Depuis plusieurs mois, un mouvement social d'ampleur s'est développé dans le réseau des bibliothèques, avec pour point culminant une grève le 20 juin avec plus de 40 % de grévistes, sans que l'intersyndicale SUD-CGT n'ait eu à faire de la « retape ».

Il faut dire que, dans un contexte déjà difficile de manque récurrent de moyens, la Direction souhaite mettre en place un Plan d'Établissement (PDE) impliquant des restructurations importantes des services, en déshabillant sans cesse Pierre pour habiller Paul, et en demandant toujours plus aux agents avec toujours moins de moyens (cf. note du DGS réduisant les budgets de fonctionnement de 5 %).

Le management est pseudo-participatif ; les agents se voient imposer de nouveaux fonctionnements et des orientations qui portent atteinte à la conception qu'ils ont de leurs métiers. A la perte d'autonomie s'ajoute, avec la diminution des moyens, la nécessité de réduire le travail de proximité avec la population qui est le fondement même du rôle et de la motivation des agents, et c'est bien sûr inacceptable !

Les services n'en peuvent plus parce que les moyens pour assurer les remplacements ne sont pas suffisants.

L'opacité entretenue par l'ancienne Direction a conduit à la création de nouveaux services sans veiller à l'évolution de la fonction support. Ainsi, par exemple, en 10 ans, le parc de machines entretenu par le service informatique de la bibliothèque a doublé, alors que le nombre d'agents du service n'a pour ainsi dire pas évolué ; et les situations de ce type sont légion.

Certaines bibliothèques, comme la médiathèque du Bachut, ont été ouvertes avec des effectifs trop justes ; on a développé leur activité sans moyens complémentaires et maintenant, avant la mise en place du PDE, les équipes sont au taquet. On ne peut pas en demander plus aux équipes !

De longues négociations sont en cours avec la Direction Générale. Un cahier de revendications regroupant une bonne quarantaine de points a été communiqué et débattu. A ce jour pas d'avancée concrète. Sans aller dans le détail, les revendications phares sont la création d'une équipe de titulaires volants pour assurer une bonne partie des remplacements, ainsi que la création de quelques postes bien ciblés.

La Direction Générale ne semble pas prendre vraiment la mesure de la situation et du ras le bol des agents, y compris des cadres.

Sans l'annonce et la concrétisation rapide de réelles avancées, le mouvement ne pourra que prendre de l'ampleur. Les organisations syndicales impliquées sont prêtes à déployer toutes leurs forces pour créer un rapport de force qui permettra aux agents de la bibliothèque de l'emporter. À bon entendeur ...

DOSSIER

L'utilisation par les agents...

L'utilisation d'internet et de la messagerie électronique par les agents, dans le cadre de leurs fonctions, est devenue incontournable, mais ne doit pas donner lieu à des abus.

L'utilisation privée de la messagerie est-elle légale ?

La messagerie électronique mise à la disposition des agents est destinée à un usage uniquement professionnel. L'utiliser à des fins privées peut être interdit par l'administration. Toutefois, l'utilisation raisonnable de la messagerie électronique professionnelle à des fins personnelles peut être tolérée.

Les courriers de l'agent sont-ils protégés ?

Dans un arrêt « Nikon » du 2 octobre 2001, la Cour de cassation a considéré que les courriers électroniques d'un salarié présents sur son poste de travail mais relevant de sa correspondance privée étaient protégés par le principe du secret des correspondances. Ces messages identifiés comme « personnels » ne pouvaient pas être consultés par l'employeur ; celui-ci ne pouvait pas en principe les utiliser à l'encontre du salarié. L'agent qui accède à la messagerie de l'un de ses collègues viole le principe du secret des correspondances, même si la messagerie en cause n'est pas protégée.

Comment distinguer les courriels privés ?

Les messages présents sur la messagerie professionnelle de l'agent sont présumés avoir un caractère professionnel, excepté si la mention « personnel » ou « privé » est présente sur le message ou le dossier dans lequel ils sont enregistrés.

Quelles sont les règles du secret de la correspondance ?

Si les messages et fichiers identifiés comme « personnels » sont en principe protégés par le secret de la correspondance, cette règle connaît des limites qui ont été définies par la jurisprudence. Ainsi, l'employeur peut contrôler la messagerie d'un salarié et utiliser à son encontre ses messages, sans violer le secret de la correspondance, dès lors qu'il existe un « risque ou évènement particulier » ou bien si le salarié est présent ou s'il a été « dûment appelé ».

Peut-on interdire l'usage politique de la messagerie ?

Les collectivités peuvent interdire à leurs agents l'usage de leur messagerie professionnelle à des fins politiques, par exemple par une note de service ou dans des chartes sur l'usage d'internet au sein des services. Le cas échéant, un agent, même représentant syndical, qui ne respecte pas cette interdiction, commet une faute disciplinaire.

Une pétition électronique est-elle légale ?

L'envoi en nombre de messages électronique par un agent à ses supérieurs hiérarchiques, en vue de leur faire part de son mécontentement, est interdit. Par ailleurs, les fonctionnaires ne peuvent envoyer, par le biais de leur messagerie électronique, des éléments confidentiels sans manquer à leur obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

L'adresse professionnelle est-elle réservée ?

L'adresse électronique qui est attribuée aux agents par leur collectivité est réservée à un usage professionnel. L'agent est tenu, dans tous les cas, de respecter les obligations que lui impose son statut, en particulier le respect du principe de neutralité et de son obligation de réserve.

L'agent peut-il librement consulter internet ?

Le poste informatique et la connexion internet mis à disposition de l'agent sont en principe réservés à un usage professionnel. Une tolérance est toutefois admise. Mais elle est dépassée, par exemple, lorsque l'agent utilise internet pour consulter des sites à caractère pornographique, durant ses heures de service. Un tel agissement a été considéré comme une faute disciplinaire, sans pour autant que celle-ci justifie le licenciement de l'agent. En outre, le fait pour un agent public de montrer à des collègues, dans son bureau, des images à caractère pornographique envoyées par un tiers sur sa messagerie est tout aussi fautif que leur consultation.

De même, un agent de police municipale s'est vu retirer son agrément pour avoir inséré dans un fichier de l'ordinateur de son service une annonce qu'il avait fait publier dans une revue spécialisée sur l'échangisme sexuel et pour y avoir créé un fichier informatique comportant plus de deux mille photos à caractère pornographique. Pour le juge, l'utilisation du matériel informatique du service à des fins de constitution et d'utilisation d'un tel fichier pornographique suffit à compromettre l'honorabilité attendue d'un agent de police municipale.

DOSSIER

...des nouvelles technologies :

Le fonctionnaire peut-il créer un « blog » ?

Le terme de « blog », formé par l'association des deux termes « web » (toile) et « log » (journal), désigne un site internet personnel qui offre à chacun la possibilité d'exprimer son point de vue sur un sujet particulier et laissant le soin aux lecteurs de faire des commentaires. En règle générale, le blog doit respecter l'ensemble des règles de droit relatives à la liberté d'expression mais aussi à la propriété intellectuelle et au droit à l'image des personnes.

Ainsi, le blogueur est libre de s'exprimer mais dans certaines limites, en particulier en terme de diffamation. De plus, le fonctionnaire qui crée un blog reste soumis aux obligations de réserve, de neutralité et de discrétion professionnelle qui s'imposent à lui en qualité d'agent public.

L'accès à internet est-il contrôlable ?

Les collectivités peuvent régir l'usage d'internet et de la messagerie professionnelle par la mise en place de charte ou de protocole. Elles peuvent interdire le téléchargement de logiciels, la participation à des forums ou l'accès à une boîte de messagerie personnelle. Il leur est également possible d'avoir recours à des moyens techniques et de mettre en place des dispositifs de filtrage de sites non autorisés, sous réserve d'en informer les agents. Enfin, un dispositif de contrôle individuel poste par poste peut-être mis en place afin de vérifier le fonctionnement de la messagerie.

À retenir

> **Présomption.** Les messages de l'agent sont présumés professionnels, sauf s'ils portent la mention « personnel » ou « privé »

> **Accès de l'employeur.** L'employeur peut utiliser contre un agent ses messages en cas de « risque ou évènement particulier » ou si l'intéressé est présent ou a été « dûment appelé ».

> **Charte.** Les collectivités peuvent régir l'usage des nouvelles technologies par la mise en place d'une charte.

Dossier la Gazette des Communes du 17 juin 2013

Métropole, elle arrive...mais pas sans nous!

Le texte a été voté en première lecture par le Sénat, qui a ainsi donné son feu vert à une métropole de Lyon. Celle-ci prévoit au 1er janvier 2015 la fusion du Grand Lyon et de la portion du département du Rhône située sur le périmètre urbain. Ce projet qui est une première en France, a été initié par le maire de Lyon Gérard Collomb et Michel Mercier, à l'époque président du conseil général du Rhône. Le vote sur ce premier volet du projet de loi sur la décentralisation a eu lieu le 23 juillet à l'Assemblée nationale. Le projet de loi retournera ensuite au Sénat....

Nous suivons de près l'évolution de la métropole, même si il n'est pas évident d'aborder les enjeux politiques et financiers de ce gros projet, nous savons que cette mise en place, faite au pas de charge, a tout pour nous inquiéter.

Le syndicat UGICT/Cgt a produit un tract en direction des conseillers communautaires qui fut distribué fin juin. Ce texte demande plus de transparence et des réponses claires sur le devenir des personnels et des services publics. À suivre...

Catastrophe à la CAF!

Le président du conseil d'administration de la CAF a annoncé dans la presse que 70 % des caisses étaient débordées. Le travail s'accumule et le manque de personnel ne peut inverser la tendance, surtout que le gouvernement a annoncé une baisse de 1500 postes d'ici 2017!

La *modernisation du service public* voulu par François Hollande a décidément le même parfum que la RGPP* voulue par son prédécesseur.

Réduire les dépenses sur le dos du personnel, est-ce vraiment la bonne méthode ? De plus, l'état a annoncé la création de 500 emplois d'avenir pour combler les manques... Contrats temporaires et personnels formés par qui ?

*Révision Générale des Politiques Publiques

Retraités, actifs

Un retraité à l'honneur...

...à la mairie du 3^{ème} arrondissement lors de la journée nationale du jeudi 11 juillet 2013.

Le syndicat CGT et l'Institut CGT d'Histoire Sociale avaient été invités à cette manifestation à laquelle nous nous sommes rendus.

Lors de cet événement, il est de coutume de déclarer citoyens d'honneur des personnalités qui œuvrent à l'enrichissement de cette mairie. C'est ainsi que Charles Romain a été nommé « citoyen d'honneur », à sa très grande surprise.

Ce sont essentiellement ses conférences (Bourse du travail, Vivier-Merle, CNR...), suivies massivement par des personnes d'origines diverses, qui l'ont fait connaître. Mais à travers cette désignation, on peut dire que c'est son travail à l'Institut CGT d'Histoire Sociale du Rhône et son activité syndicale tout au long de sa vie qui ont été distingués.

Quelques moments d'une vie de militant:

• Secrétaire général du syndicat CGT de la Ville de Lyon, il participe activement, de 1981 à 1984, à la mise en place du statut de la fonction publique territoriale et siège à toutes les réunions au Ministère pour l'élaboration du décret sur les droits syndicaux, encore en vigueur aujourd'hui, publié au Journal Officiel du 4 avril 1985.

• Il est de tous les combats dont les plus importants, les grandes grèves de 1974 (10 jours) et de 1976 (14 jours), qui aboutissent, entre autres, à l'obtention de la prime de fin d'année (500F) puis à sa revalorisation (1630F) et à des créations de primes pour les personnels de la Courly.

• En 1978, un important conflit de 20 jours entraîne l'échec du plan « aspirateur », qui préconisait de faire intervenir les appelés de l'Armée pour casser la grève des éboueurs de la

Courly. Une rencontre secrète avec un militant des comités de soldats a pu faire échouer ce plan.

• C'est après 1997 qu'il devient le secrétaire général du syndicat CGT des retraités Ville de Lyon-Courly, faisant reconnaître l'utilité de la continuité syndicale et les enjeux de la défense des retraités.

• En 2001, il s'investit dans l'histoire du mouvement social et met en place l'Institut d'Histoire Sociale CGT du Rhône dont il devient le président.

Il n'a cessé de réhabiliter le rôle historique du syndicalisme et de ses acteurs, de faire connaître l'histoire sociale de la CGT à travers la publication de nombreux livrets, pour donner au plus grand nombre les outils et la connaissance de la riche histoire syndicale CGT.

Nous ne pouvons qu'approuver le choix de la mairie du 3^{ème} d'avoir reconnu ce « simple militant de base ».



Les retraités actifs d'Outre-Rhin

Même si certains peuvent choisir de continuer de travailler à la retraite pour rester actifs, on peut affirmer qu'aujourd'hui, en Allemagne, il est difficile de vivre de sa retraite. Près de 800 000 retraités allemands occupent une activité salariée, de type « mini job ». 170 000 autres retraités travaillent sur la base d'un contrat classique. Il convient également de considérer les 460 000 retraités qui émargent en complément à l'aide sociale. Le report à 67 ans de l'âge de la retraite aura fait évoluer à la baisse les revenus des retraités qui, pour 48% d'entre eux, touchent moins de 700€ au titre de la caisse des retraites allemande. On évoque désormais le risque d'un « tsunami » de pauvreté chez les seniors germaniques.

Site web Le Parisien du 20 juin

AUX FUTURS RETRAITÉS DE LA VILLE DE LYON

Lorsque vous partirez en retraite, vous serez transférés à la section des retraités. Parce que la lutte continue pour la revalorisation des retraites.

1. Votre cotisation sera moins chère.
2. Vous continuerez à bénéficier de la « tribune », vous recevrez aussi le journal des retraités.
3. Suivant vos revenus, nous pourrions vous faire bénéficier du fonds d'action sociale.
4. Tous les ans en janvier, vous serez invités par la section à une assemblée festive.

Si, malgré tout, vous ne souhaitez pas rester à la section des retraités, il suffit de faire opposition à votre banque.

Infos diverses...

Actualité de nos statuts

La précédente majorité avait en tête de soumettre d'abord les fonctionnaires au régime du droit du travail applicable dans le privé. Et ainsi faire que notre statut soit réservé aux seuls agents travaillant dans les fonctions régaliennes (magistrats, militaires, policiers, etc.). Notre ministre de la fonction publique juge, elle, le statut toujours "indispensable" et réaffirme les grands principes de 1983. Pour l'instant...

Un nouveau texte de loi, relatif à la **déontologie et aux droits et obligations** a été présenté le 17 juillet en Conseil des ministres. Pour la ministre « ce projet de loi sera l'occasion de réaffirmer les valeurs du statut général... d'actualiser les obligations et les garanties fondamentales accordées aux agents, et d'inscrire dans le statut général les premiers acquis de l'action du Gouvernement en faveur de l'exemplarité des employeurs publics ».

Il crée un dispositif d'alerte lorsqu'un agent constate des conflits d'intérêt, mais réaffirme aussi la probité, l'impartialité, la laïcité, le service de l'intérêt général pour les agents... Tout ceci est bel et bon, mais on aurait bien aimé aussi un coup de pouce sur le point d'indice, notre déroulement de carrière et notre régime indemnitaire!

LE BAC PHILO 2013



Car pour conserver un service public de qualité, nous avons besoin de plus de moyens. S'attaquer réellement à l'évasion fiscale ou maîtriser l'aide publique au privé sont de bons moyens de préserver notre indépendance et notre action...

La vraie réforme attend le rapport commandé à Bernard Pêcheur.

Le statut nous étant très cher, car il est le "socle fondamental" de la fonction publique, le texte n'a pas rencontré de fortes oppositions syndicales. Cependant, la ministre a prévenu "que d'autres occasions se présenteront de faire évoluer le statut des fonctionnaires", notamment après les conclusions d'une mission confiée au conseiller d'État Bernard Pêcheur, qui va, selon elle, permettre de "tout remettre sur la table".

Bernard Pêcheur a été chargé de proposer des évolutions des modes de recrutement, des rémunérations -sujet hautement sensible en ces temps de budgets contraints-, de gestion et d'organisation des carrières ainsi que des parcours professionnels. Il doit remettre ses conclusions fin octobre. À suivre, donc!

SCS : Vers une dépénalisation des PV de stationnement ?

Cela permettrait aux maires de fixer eux-mêmes le tarif à l'heure, ainsi que le montant de l'amende. Celle-ci est actuellement fixée à 17 euros pour toute la France. La contravention serait directement envoyée au domicile des propriétaires des véhicules pris en infraction

Amende de 20 euros dans le centre-ville de Lyon ?

À Lyon, cela pourrait donc revenir à 20 euros dans le centre-ville, où le prix moyen de l'heure est de deux euros. Selon les zones, une heure de stationnement dans la capitale des Gaules peut coûter jusqu'à 2,20 euros. Par ailleurs, les contrôles pourraient être effectués par des agents assermentés comme actuellement, mais aussi par des employés municipaux ou par une entreprise privée! Cet amendement sur la dépénalisation des amendes de stationnement a déjà été voté à l'unanimité au Sénat début juin. L'objectif est de récupérer davantage d'argent, alors qu'actuellement seul un PV sur deux est effectivement payé...

Source: Lyon mag.com

Juridique et... indécosa

Permis de conduire, Connaître son capital de points.

Une infraction routière est souvent synonyme de retrait de points. Et, s'il n'en reste plus, le permis est annulé. Il est donc important d'en connaître le solde.

Une information strictement personnelle

Les points, on en perd facilement. Il est donc judicieux d'en connaître le solde. Cela implique une démarche de votre part, car il s'agit d'une information strictement personnelle, qui ne figure pas sur le permis de conduite et à laquelle personne d'autre que le détenteur ne peut avoir accès (en dehors des magistrats et des forces de l'ordre). Ainsi, un employeur ou une compagnie d'assurances ne peuvent en aucun cas demander le solde de points d'un employé ou d'un assuré. S'il est impossible d'obtenir le solde de ses points par téléphone ou e-mail, d'autres solutions existent.

En préfecture

Malgré le déplacement et la probable attente, se rendre à la préfecture ou à la sous-préfecture reste la solution la plus rapide et la plus simple. Une pièce d'identité et le permis de conduire suffiront à obtenir le relevé de points.

Par courrier

Adressez un courrier à la préfecture pour demander votre solde de points. Joignez une copie du permis de conduire, celle d'une pièce d'identité, ainsi qu'une enveloppe affranchie au tarif recommandé avec la liasse délivrée par la poste pour le retour en recommandé. Pour ce qui est du délai, soyez patients!

Par Internet

Depuis juillet 2007, il est possible de consulter son solde de points via internet à l'adresse <https://tele7.interieur.gouv.fr>

Si la consultation est aisée, il faut au préalable disposer de son code personnel indiqué sur le relevé intégral (à demander en préfecture ou par courrier) ou sur une des lettres de référence 48M (avis recommandé faisant état d'un solde de 6 points ou moins) ou 48N (lettre recommandée reçue suite à une infraction ayant entraîné un retrait de 3 points ou plus dans le cas d'un permis probatoire).

Après une infraction

Suite à une infraction entraînant un retrait de point(s), le ministère de l'intérieur vous envoie un courrier, en lettre simple si votre solde est supérieur à 6 points. Il vous informe de la perte de points et indique le capital restant.

Que choisir juillet août 2013

Les prix ont augmenté de 1.3% en 2012 ! le pouvoir d'achat des ménages recule !

Faire les courses devient pour beaucoup d'entre nous un véritable parcours du combattant.

Se soigner, accéder aux services de santé fait exploser le reste à charge pour nos compatriotes.

Sous l'effet de l'inflation, le pouvoir d'achat des ménages français recule. Le prix du « panier » en 2011 était de 72.24€ et en 2012 de 81.79€ soit + 13.2%. Le prix de l'énergie a explosé : + 129% pour le fioul domestique, + 71 % pour le gazole, + 44 % pour le litre de super. L'écart est de 57 % entre 2001 et 2011.

Avec les déremboursements massifs de la Sécu, les taxes et forfaits, les dépassements d'honoraires (quand ce ne sont pas des « dessous » de table), les augmentations des compléments santé, de plus en plus de citoyens renoncent à se soigner pour des raisons financières. Le pouvoir d'achat, lui, a été freiné à + 3.9 % en dix ans. Pour la première fois depuis 1984, l'INSEE reconnaît que le pouvoir d'achat a reculé en 2012.

Les salaires, les retraites, les prestations sociales ne suivent pas l'inflation affichée.

Ce n'est pas l'indice des prix mesuré par l'INSEE qui peut renseigner les ménages, car il ne correspond nullement à ce qu'ils vivent quotidiennement. En effet, pour les ménages les plus modestes, ceux-ci dépensent l'essentiel de leurs revenus pour les dépenses contraintes (alimentation, habillement, logements, santé, électricité, gaz, fuel, taxes et impôts).

De nombreux ménages s'endettent et se surendettent.

Les statistiques de la banque de France montrent que de plus en plus de ménages ont des endettements passifs, faute de revenus suffisants.

Magazine Indecosa mai-juin 2013

Evasion fiscale, ce n'est pas la crise...

L'OCDE, dans son rapport annuel sur la fiscalité, observe qu'il existe 400 schémas pour produire de l'évasion fiscale cette année, contre 350 en 2011... De plus, le journal « Les échos » parle d'une augmentation sensible de la « banque de l'ombre » (shadow banking).

Entre 2002 et 2011, les actifs de ce genre de banques ont augmenté de 268%, ce qui signifie que les banques traditionnelles, dont l'État essaie timidement de réguler les fraudes, sont délaissées pour des systèmes encore plus opaques et discrets...

Lu dans les livres...

« Pas de secret, rien ne se perd, tout se transforme ». Le reste n'est que littérature. Voici un extrait du roman « Au mal assis » de Marcel E. Grancher, auteur lyonnais de 1934, époque où la crise et la délocalisation sont déjà présentes.

« - Le problème est mal posé, mon garçon... Il y a pour nous, Lyonnais, deux sortes de crises, nettement distinctes. La crise mondiale, d'abord, que les économistes imputent à un tas de facteurs, mais qui, pour moi, ne provient que d'un seul : la surproduction. Tout cela pourra se tasser, avec le temps, quand les hommes se mettront à comprendre que la machine n'a pas été créée pour qu'ils en crèvent, mais, au contraire, pour qu'ils soient plus heureux. Limitation des heures de travail-machine. Politique de hauts salaires. Voilà le seul remède, en attendant que certains peuples encore primitifs soient assez « évolués » - comme disent les journalistes- pour absorber le surplus de notre production. Tout ceci peut fort bien s'arranger un jour, sous l'égide de la Société des Nations -ou, plus exactement, du Bureau International du Travail- à la condition, bien entendu, qu'il n'y ait pas de francs-tireurs, tels ces sacrés Japonais, par exemple. Mais, il y a aussi l'autre crise, la crise spécifiquement Lyonnaise : celle de la soie. Là, mon vieux, il n'y a guère d'espoir. La soierie est une industrie qui nous quitte... On tisse désormais un peu partout, donc on tisse moins à Lyon, donc on tissera de moins en moins... C'est clair comme le jour... Certes, on bricolera toujours un peu... La haute nouveauté sera toujours notre fief... Nous serons toujours les maîtres sur le marché français, les droits de douane sont là pour un coup ! Mais ce n'est pas avec cela que les fabricants s'engraissent et reviendront boire le Montagnieu du Mal Assis ... »

Conclusion: Certains disent que « l'histoire ne se répète pas », certes, mais qu'est-ce qu'elle bégaye...

Hubert B.

Réunions d'information syndicale – septembre 2013 :

Espaces verts – Centre technique déchetterie : 02/09 en fin de service sur place.
Espaces verts – Charlemagne : 09/09 en fin de service sur place.
Espaces verts – Cerisaie : 18/09 en fin de service sur place.
Espaces verts – Contrebandiers : 23/09 en fin de service sur place.
Espaces verts - Service mécanique : 02/09 en fin de service sur place.
DECA – Placiers : 19/09 10h à 12h à la Bourse du Travail.
Eclairage public : 04/09 de 8h à 12h Bourse du Travail salle E.
Mairie du 2^{ème} : 05/09 de 14h30 à 16h30 sur place.
Mairie du 3^{ème} : 16/09 de 14h30 à 16h30 sur place.
Mairie du 7^{ème} : 3/09 de 9h à 11h sur place.
Mairie du 9^{ème} : 17/09 de 9h à 11h sur place.
SCS : 03/09 de 10h à 12h et 14h à 16h à la Bourse du Travail.
UCV : 18/09 de 14h à 16h sur place.
RPA : 10/09 de 14h à 16h à la Bourse du Travail.
EHPAD Les Balcons de l'Île Barbe : 17/09 de 14h à 16h sur place.
Crèche Raymond : 05/09 de 12h à 14h sur place.
Crèche Hénon : 11/09 de 12h à 14h sur place.
Crèche Cuire : 25/09 de 12h à 14h sur place.
Crèche Touret : 27/09 de 12h à 14h sur place.
Sports – Projet vélo : 27/09 de 8h à 12h à la Bourse du Travail.
Stade de Gerland + espaces verts : 05/09 de 7h30 à 9h30 au réfectoire.
PFIAL : 09/09 de 8h à 9h sur place.
DGTB - Corbas : 03/09 de 13h30 à 15h30 sur place.
DLGF : 11/09 de 7h à 9h sur place.
Salles municipales : 25/09 de 10h à 12h au Palais de la Mutualité.

Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible de modifications, vous pouvez contacter le référent CGT de votre section pour plus d'informations.



Lu dans la presse

Un coup de gueule salubre de Gérard Filoche, sur le site internet de « Siné Hebdo » à propos du 10 septembre, à lire d'urgence, extrait :

« Ca y est, on va y aller. Notre gouvernement doit nous entendre

Oui, car c'est NOTRE gouvernement, nous l'avons voulu, nous l'avons élu, nous l'avons soutenu.

Sans nous, salariés, il n'est pas en place. Nous avons été entre 63 et 70 % de ceux qui produisent les richesses de ce pays par le travail... à voter pour lui.

Nous n'avons pas chassé le malfaisant Sarkozy pour qu'il fasse pareil. La gauche a été élue notamment grâce aux manifestations de 2010 pour défendre nos retraites. Il y a eu 8 millions de manifestants dans la rue, au moins une fois cette année là. Chacun se souvient derrière quelle banderole il était. Tout le monde se souvient des « points fixes » faits par le PS et tous ses dirigeants sur le passage des cortèges. Tout le monde se souvient des jeunes du MJS qui criaient « 60, 60, 60 à taux plein ». Les huit syndicats ont organisé des cortèges dans l'unité de bout en bout depuis le mois de juin jusqu'en novembre. 75 % de l'opinion était pour la retraite à 60 ans sans décote. Il y a même eu un moment, bref, à la mi octobre, lorsqu'il y eut des barrages et une pénurie d'essence, ou l'on sentit comme une possibilité de mai 68. On a été au bord de l'explosion. Sarkozy, forcené, retranché dans son bunker de l'Élysée n'a rien voulu entendre, mais il l'a payé électoralement. Rien de tout cela ne s'oublie.

La gauche n'a pas été élue pour attaquer nos retraites mais pour les restaurer. Les sales réformes toutes injustifiées, de la droite, en 1993, 1995, 2003, 2007, 2010, ont baissé nos retraites en moyenne de 30 %. C'est déjà énorme comme recul – d'autant plus inacceptable que la France n'a jamais été aussi riche. La moyenne des retraites des femmes est en dessous de 1000 euros, celle des hommes est autour de 1400 euros, la moyenne générale est de 1200 euros : comment vivre décemment avec ça ? Il faut les augmenter, les indexer sur les salaires, il faut l'égalité femmes hommes, pas de retraite en dessous du Smic.

Tous les racontars et désidératas, tous les schémas et plans compliqués, tous les mensonges et légendes sur les « déficits », sur la « démographie », « l'allongement de la vie » tout ça n'a qu'un but : allonger les annuités, retarder les départs, désindexer les retraites des prix, ça ne vise qu'à baisser le niveau des pensions.

La vérité, c'est que nos retraites ne sont pas en danger, 90 % de la dette ne provient pas de nos caisses de retraite ni de la sécurité sociale. Et les 10 % de la dette qui en proviennent sont tout à fait contestables, conjoncturels, seulement dus au chômage, au blocage des salaires et des cotisations sociales.

La retraite par répartition, c'est du solide : elle va directement de ceux qui travaillent à ceux qui sont en retraite. La retraite ce n'est pas une épargne, c'est du salaire. Pas besoin de passer par les fonds de pension risqués et maudits. Alors oui, on peut, on doit garder la retraite que la gauche a mise en place il y a 30 ans. Si on vit (un peu) plus longtemps, c'est pour en profiter plus longtemps. Si on vit plus longtemps c'est en grande partie grâce à la retraite à 60 ans. Si on part plus tôt, on mourra plus tôt, comme disent les égoutiers « départs retardés, mort prématurée ». Tous les métiers sont durs entre 60 et 65 ans. D'ailleurs l'espérance de vie en bonne santé baisse depuis 2008, de 64 vers 63, 62 ans... On veut du bonheur à la retraite, des années à soi, pas une retraite grabataire.

On veut pouvoir vivre nos retraites, voyager, agir pas être confinés, écartés, reclus... »

<http://www.sinemensuel.com>

Enfin : Le paiement du timbre fiscal de 35 euros obligatoire pour toute instance juridique a été supprimé fin juillet par la Garde des sceaux. La CGT dénonçait depuis 2011 cette taxe supplémentaire injuste. La suppression sera effective en... Janvier 2014!

Tickets restaurants à puce...au secours !

Parmi les 200 mesures du « choc de simplification administrative » qui a été annoncé en juillet par le gouvernement : nos chers tickets restaurants vont être dématérialisés. Plus de carnets à souche distribués au début du mois, mais un compte individuel consultable en ligne et une carte de paiement utilisable dans tous les restaurants. Les tickets en papier permettaient une souplesse d'utilisation appréciable, bien que la loi encadre très strictement cet avantage en nature, considéré comme une partie de la rémunération des salariés et bénéficiant d'une fiscalité réduite.

Il sera désormais impossible d'en utiliser plus de deux par repas, d'en utiliser pendant ses congés, d'en transmettre à ses proches, de se faire rendre la monnaie par les commerçants...



MARDI 10 SEPTEMBRE:
Pour notre salaire, notre emploi !
nos conditions de travail !
notre retraite !

Inquiétude, amertume et colère ne cessent de grandir parmi nous... salariés, jeunes, privés d'emploi, retraités.

Les salaires, les minima sociaux et les pensions stagnent ou régressent. Le chômage continue sa hausse insupportable. Nos conditions de travail se dégradent. La jeunesse galère de petits boulots en sales boulots. La perspective d'une retraite bien méritée et d'une reconnaissance de la pénibilité au travail s'éloigne... Nous vivons de plus en plus mal l'aggravation des inégalités, l'intensification de la précarité et de la misère.

Aujourd'hui les richesses créées par l'activité économique sont captées par les actionnaires dont les dividendes ne cessent d'augmenter au détriment de la rémunération du travail et des investissements nécessaires pour développer les entreprises et pour protéger notre environnement.

Le travail n'est pas un coût, c'est une richesse !

Exigeons une autre répartition des richesses, pour le travail, le plein emploi, l'augmentation

générale des salaires, à commencer par le Smic, pour les retraites, pour le droit à la santé et notre protection sociale.

Pour sortir de la crise, le maintien et le développement des activités et de l'emploi industriel, la reconquête des politiques publiques, des services et de l'emploi publics sont impérieux et nécessaires.

Pour sécuriser le travail et les salariés, gagnons un statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle, constitués d'un socle de droits attachés à la personne, transférables et garantis collectivement.

Pour une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, garantissons son financement solidaire fondé sur le travail.

Pour que ça change vraiment, la CGT vous propose de décider très nombreux d'une première journée d'action unitaire, de grève et de manifestations le 10 septembre 2013.

**LA CRISE C'EST EUX ! LA SOLUTION C'EST NOUS !
TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !**

MANIFESTATION UNITAIRE à LYON

10h30 : de la Manufacture des Tabacs à la Place Bellecour

A VILLEFRANCHE/SAONE : rassemblement

17h : Place des Arts (Sous-Préfecture)

La TRIBUNE DES MUNICIPAUX CGT

SALLE 26 BOURSE DU TRAVAIL 69422 LYON CEDEX 03 TEL: 04 78 60 88 57

Directeur de publication Richard DELAUZUN C.P.P.A.P 0514 5 06896 Imprimé par nos soins.
Mensuel n°20 Prix 1,30 euros. Si vous déménagez, faites nous parvenir votre nouvelle adresse.